

d'absorption, de fusion, de cession interne de participation... Dans toutes ces opérations, il n'y a pas de modification du contrôle ultime de la société mère sur les différentes entités du groupe.

1.3 - Une forme dérivée et néanmoins très importante des opérations précédentes est le processus de création de filiale. Cette stratégie d'autonomisation patrimoniale est évidemment un processus bien interne à un groupe, mais dont la motivation peut être double: ou bien la mise en forme juridique d'une gestion décentralisée d'un nouvel investissement de capacité, ou bien encore la mise en place d'un réceptacle nouveau afin de recevoir des actifs redistribués, mais préalablement existants.

1.4 - Une dernière façon de favoriser la croissance interne d'un groupe est d'allouer des ressources financières durables à une entité membre du groupe, en contrepartie par exemple d'une augmentation de capital réservée à la société mère. Si la souscription du capital lui est entièrement réservée, la société mère augmentera, dans le cas général, le montant de sa participation.

Mais l'investissement financier peut encore prendre une autre forme: la société mère peut décider d'augmenter son pourcentage de participation dans le capital d'une filiale par rachat d'actions détenues par des actionnaires externes au groupe. Dans ce cas, le but recherché est un plus grand pouvoir de contrôle sur la gestion de ces actifs particuliers.

2. La croissance externe

Parce que synonyme d'un pouvoir nouveau sur des actifs